

Vers un

SAGE

Schéma d'Aménagement

et de Gestion des Eaux

de la

Charente

«Pour une gestion équilibrée de la ressource en eau»



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

La Charente prend sa source à Chéronnac en Haute Vienne. Ses eaux sont grossies par 22 grands affluents dont les principaux sont la Tardoire, l'Aume-Couture, la Touvre, le Né, la Seugne, la Boutonne, l'Arnoult. Une pente douce la conduit à l'Océan.

Le bassin de Marennes Oléron est lié au bassin hydrographique de la Charente par les flux d'eau salée qui remontent le fleuve et par les flux d'eau douce qui s'y déversent.

Le patrimoine naturel est riche. 24 % des cours d'eau et 18 % du territoire du bassin versant sont inscrits en zones de protection écologique (faune, flore, biotope...). Nombre d'activités humaines sont dépendantes de l'eau (alimentation en eau potable, conchyliculture, agriculture, pêche, loisirs, tourisme balnéaire...). Aujourd'hui, la qualité des eaux superficielles et souterraines est particulièrement dégradée. Les prélèvements sur la ressource sont trop importants en été, les inondations sont fréquentes en période hivernale.

Les milieux aquatiques s'appauvrissent et sont en danger. L'homme est en grande partie à l'origine de ces déséquilibres qui sont la source de conflits entre les usages. Afin de protéger ce patrimoine pour les générations futures, il est indispensable de concilier les différents besoins et la préservation des milieux aquatiques dans un esprit de responsabilité partagée.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) parce qu'il implique une mobilisation des acteurs locaux et une appréhension globale de la gestion de la ressource, est le moyen d'atteindre cet objectif.

Convaincue de l'intérêt de cette démarche, l'institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents, Établissement Public Territorial du Bassin de la Charente (EPTB), s'engage à porter le SAGE de la Charente.

Document téléchargeable :
www.fleuve-charente/bibliotheque





< Bassin de Marennes Oléron >



< Échasse blanche >



< Marais de Brouage >



< Canoë, lac de Lavaud >

LA LOI & L'EAU

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

➤ Un outil de gestion durable de l'eau

Élaboré de manière concertée au niveau local, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de prévention et de protection des milieux, un outil de développement local, un outil juridiquement encadré. Il est un cadre de référence pour tous les projets à court et long termes liés à l'eau sur un bassin versant.

Le SAGE :

- répertorie les milieux aquatiques sensibles et définit les conditions de leurs préservation et valorisation,
- fixe les actions de protection de l'eau et de prévention des inondations,
- détermine des objectifs quantitatifs, qualitatifs et leurs délais de réalisation.
- peut règlementer la répartition de la ressource en eau entre les usagers.

Les documents d'urbanisme tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales doivent être rendus compatibles avec le SAGE. Toute décision administrative s'appliquant sur le territoire du SAGE doit tenir compte des préconisations du SAGE.

Le règlement du SAGE est opposable aux tiers.

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) - oct. 2000

Elle dresse un cadre réglementaire pour une politique européenne de l'eau.

Ses principes reposent sur une gestion patrimoniale des ressources et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants.

Elle est à l'origine de la révision du SDAGE (Schéma

Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Elle fixe un objectif ambitieux : atteindre le bon état des eaux pour tous les milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux littorales...).

Pour la Charente, 39 % des masses d'eau devront être en bon état en 2015.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) - déc. 2006

L'eau et les milieux aquatiques sont hissés au rang de patrimoine fragile et commun à tous. La loi prend en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources et veut apporter plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau. Elle pose, entre autres, le cadre d'une réorganisation institutionnelle, de la lutte contre les pollutions diffuses, de la reconquête de la qualité écologique des cours d'eau, de la gestion locale des ressources pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau.

Elle renforce la portée juridique du SAGE et l'implication du public.

Pourquoi réaliser un SAGE ?

➤ Un outil privilégié dans un bassin à forts enjeux

Le SAGE est un outil privilégié pour retrouver le bon état des eaux et des milieux aquatiques d'un bassin aujourd'hui très dégradé. La LEMA a renforcé les SAGE tant dans leur portée juridique que dans l'implication du public. Et le SDAGE Adour-Garonne 2010 - 2015 s'appuie également largement sur les SAGE, dont le SAGE Charente, pour garantir l'atteinte

des objectifs, notamment à travers l'action concertée des acteurs de l'eau à l'échelle du bassin. Le SAGE instaure le cadre et les conditions de la réflexion, du dialogue et de l'action. Pour les différents usagers, les collectivités et l'administration, c'est l'opportunité de faire valoir leurs besoins et leurs attentes pour un partage raisonné et équitable de l'eau.

➤ Une opportunité pour notre territoire

Le SAGE constitue une opportunité pour s'approprier les questions de l'eau. Il est un outil stratégique dans le domaine de l'eau mais il représente aussi un outil de développement local et de mise en valeur des potentialités du territoire. L'objectif du SAGE est d'impulser des

initiatives indispensables face aux enjeux du territoire, en s'appuyant sur les projets, contrats, schémas, programmes portés par les acteurs locaux et soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau, les conseils régionaux et les conseils généraux.

+ D'INFO :

dossier de saisine / contexte législatif et réglementaire



< Angoulême >



< Céréales et vignes >



< Cognac >

Comment s'élabore et se met en œuvre le SAGE ?

➤ Une démarche participative

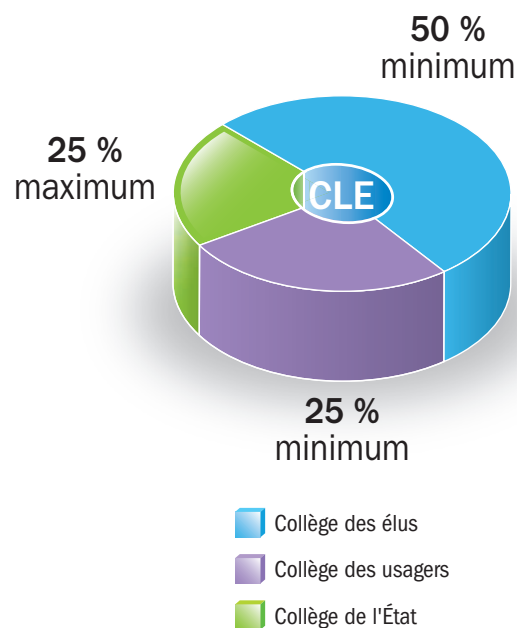
L'élaboration du SAGE fait l'objet d'une démarche participative à laquelle l'ensemble des acteurs de l'eau est associé. Cette vaste concertation doit permettre de prendre en compte la complexité des enjeux environnementaux, sociaux, économiques relatifs à la gestion de la ressource.

➤ Une instance de concertation et de décision : la Commission Locale de l'Eau (CLE)

La CLE est l'instance de concertation et de décision en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE. Véritable parlement de l'eau, elle est un lieu de dialogue entre les différentes parties prenantes. C'est une assemblée délibérante, indépendante, décentralisée et présidée par un élu. Les acteurs de l'eau sur le périmètre du SAGE de la Charente y seront représentés en 3 collèges :

- **les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux,**
- **les usagers, les organisations professionnelles** (agriculture, industrie, pêche...), **les associations** (pêche, nature, consommation...), **les propriétaires fonciers,**
- **l'État** et ses établissements publics.

Des commissions thématiques et/ou géographiques peuvent être créées pour approfondir certains sujets. Selon les thèmes et les besoins, des experts ou toute autre personne susceptible d'enrichir le débat et ne faisant pas partie de la CLE, peuvent être sollicités. La composition de la CLE garantira la représentativité des acteurs de l'eau du bassin.



La composition définitive de la CLE sera arrêtée par le préfet de la Charente au terme de la consultation en cours.





< Saintes >



< Carrelet sur la Charente >



< Rochefort >

+ D'INFO :
dossier de saisine / démarche et
avant-projet de SAGE

Une structure d'animation : l'EPTB Charente

La CLE ne dispose pas de moyens propres de fonctionnement. Elle doit être accompagnée par une structure porteuse qui animera l'élaboration du SAGE dans toutes ses étapes. L'EPTB Charente joue déjà un rôle d'animation au niveau du Plan de Gestion des Étiages (PGE), du Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI), de la restauration des potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre, du schéma de valorisation touristique et environnementale...

L'EPTB Charente assure également une mission technique dans la gestion du barrage de Lavaud. En période d'étiage, il propose, en tant que maître d'ouvrage du barrage de Lavaud, des outils d'aide à la décision (modélisation, anticipation sur les débits des cours d'eau...). Parallèlement, il intervient sur la gestion intégrée des zones côtières. Il est donc un acteur présent et opérationnel sur l'ensemble du bassin versant, des sources à l'estuaire.

L'institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et ses affluents, Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente, a déjà pour missions :

- de faciliter la mise en place d'une gestion globale et intégrée du cycle de l'eau,
- d'élaborer les outils nécessaires à l'information et au suivi des différentes actions,
- de réaliser des travaux d'intérêt général et de mettre en cohérence les actions d'aménagement des cours d'eau.

Trois phases de construction pour un objectif d'adoption en 2015

Une phase préliminaire (objet du présent document)

Formalisée par un dossier argumentaire, cette phase a pour objectifs :

- de délimiter les contours géographiques d'application du futur SAGE,
- de définir la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Une phase d'élaboration

Sur les bases d'un état des lieux et d'un diagnostic partagés de la ressource et des usages, elle permettra de définir des préconisations et des scénarii de gestion de l'eau. À son terme, le SAGE sera matérialisé par :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- un règlement qui encadre les mesures opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution d'installations, d'ouvrages, travaux et activités...
- des éléments cartographiques.

Ces documents sont soumis à enquête publique.

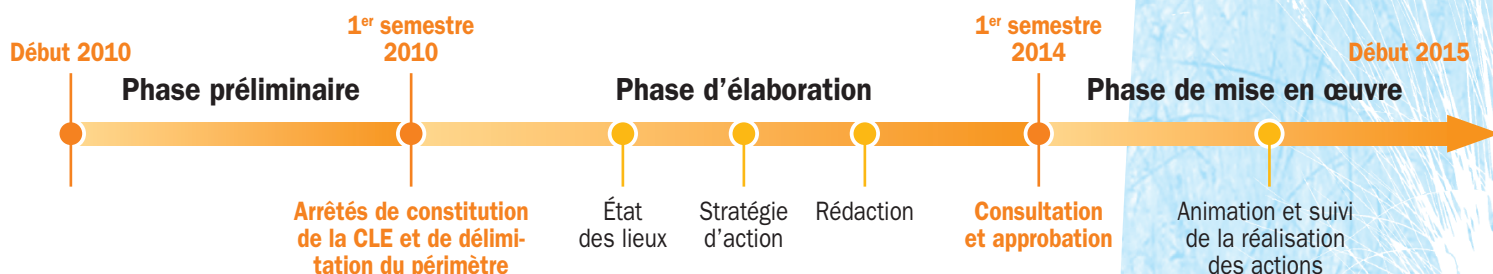
Une phase de mise en œuvre et de suivi

C'est l'application opérationnelle du plan d'action sur le territoire et sous l'autorité de la CLE.

Phase d'élaboration

Elle est un moment privilégié de discussion entre les différents acteurs et de résolution des conflits liés à l'utilisation des ressources.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ÉLABORATION DU SAGE CHARENTE



Quel périmètre pour le SAGE ?

Périmètre du SAGE Charente : une pertinence et une faisabilité éprouvées

Un périmètre proche de celui proposé a été utilisé lors de la mise en place du Plan de Gestion des Étiages (PGE), du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), du plan de restauration des poissons migrateurs et de la concertation associée. Les acteurs locaux sont déjà mobilisés à l'échelle de ce périmètre.

*** Le SAGE de la Boutonne**

Le bassin versant de la Boutonne n'est pas intégré au périmètre car il est déjà doté d'un SAGE qui a fait l'objet d'un arrêté d'approbation en décembre 2008.

«Inter SAGE» de la Boutonne, de la Seudre, de la Charente...

Des échanges avec les territoires voisins seront instaurés dans le cadre d'une concertation «inter SAGE» : exemples : SAGE de la Boutonne et SAGE de la Seudre. Ces échanges sont nécessaires puisque des liens naturels existent entre ces territoires (étiages partagés entre les bassins de la Charente et de la Boutonne, canal Charente/Seudre).

La proposition de périmètre du SAGE Charente

La délimitation du périmètre d'un SAGE s'appuie sur des textes réglementaires et une assise opérationnelle.

Son territoire doit être fondé sur les limites hydrographiques. Il doit ensuite couvrir un espace géographique cohérent en termes d'enjeux liés à l'eau et dont la taille autorise une synergie des acteurs : c'est le cas du SAGE de la Charente. Les eaux superficielles continentales, les eaux souterraines, le littoral sont liés de l'amont à l'aval, les activités humaines également. Compte tenu de la taille importante de ce SAGE (9 002 km², un des plus vastes SAGE du bassin Adour-Garonne) une organisation renforcée sera mise en place par la création de commissions géographiques et/ou thématiques.

Les principaux points qui militent en faveur de ce périmètre sont :

• l'hydrographie du périmètre proposé

C'est la zone géographique du bassin versant à l'exception du sous-bassin de la Boutonne*. Elle correspond à l'aire de réception des précipitations, d'écoulement des eaux souterraines et de surface vers la Charente. Elle est cohérente avec le découpage des masses d'eau superficielle issu de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

• les connexions hydrauliques liées aux canaux des marais littoraux

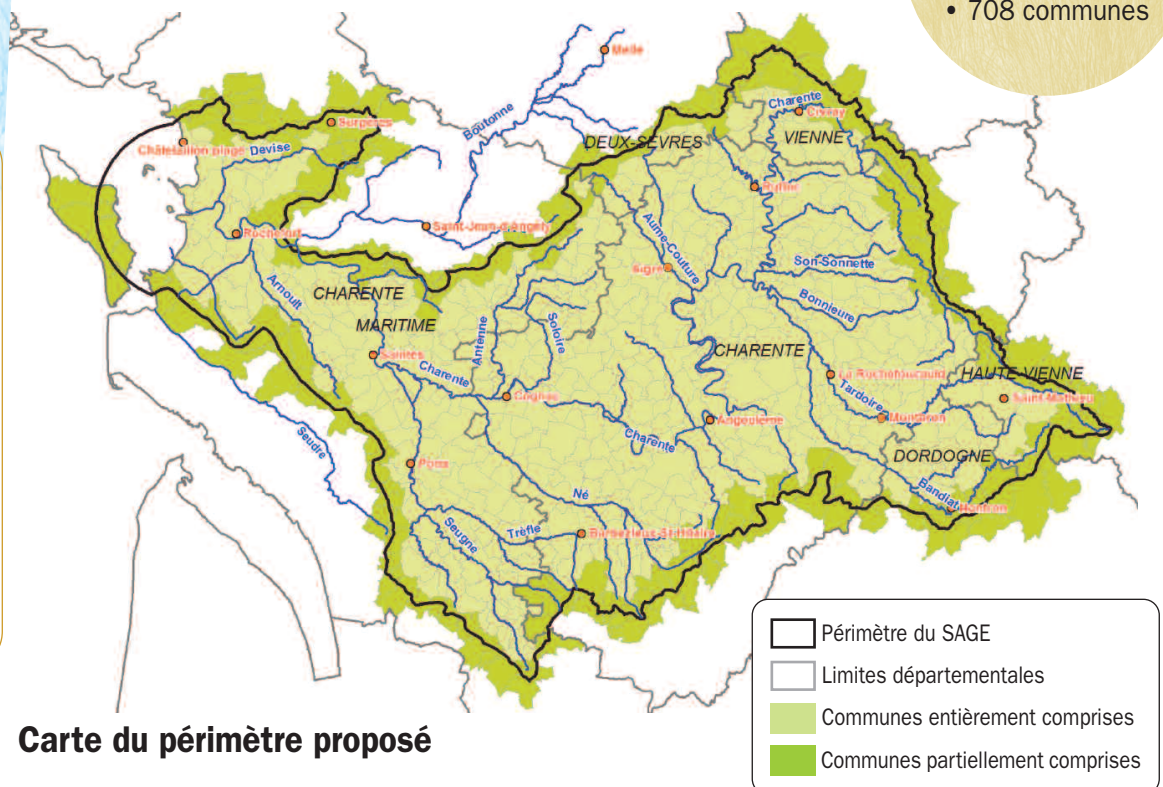
Ces canaux alimentés par l'eau douce du fleuve Charente jouent un rôle d'épurateur biologique et sont un corridor pour la faune.

• l'eau douce de la Charente pour le bassin de Marennes Oléron

La Charente apporte 90 % de l'eau douce du bassin de Marennes Oléron. La quantité et la qualité de ce «doucin» conditionnent la vitalité des activités économiques du bassin (l'ostréiculture, la conchyliculture, l'alimentation en eau potable des communes insulaires, la qualité des eaux de baignade...).

Le périmètre proposé en chiffres :

- 9 002 km²
- 671 280 habitants
- 708 communes



Carte du périmètre proposé



< Étiage - Lac de Mas Chaban >



< Bassin ostréicole de Marennes Oléron >



< Culture du maïs >



< Vison d'Europe >

Des indicateurs à retenir...

Des eaux altérées par les activités humaines

• Des périodes d'étiages sévères

Les débits en été sont naturellement faibles et les assecs fréquents. Cette situation est aggravée par les prélèvements agricoles.

• 86 % des masses d'eaux superficielles ont un médiocre état écologique

Ce constat place la Charente comme le territoire le plus dégradé du bassin Adour-Garonne.

• 85 % des eaux souterraines ont des valeurs nitrates et pesticides supérieures aux seuils

11 masses d'eau sur 13 sont en mauvais état qualitatif.

5 masses d'eau sont en mauvais état quantitatif. Les activités humaines (particulièrement la céréaliculture et la viticulture) ont un impact réel sur la ressource tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Des activités économiques dépendantes de l'eau

Les grands espaces économiques sont dépendants de la qualité et de la quantité d'eau disponible sur le bassin versant :

• **le littoral** avec le tourisme balnéaire (première activité économique du bassin) et la conchyliculture (filiale phare du bassin),

• **l'intérieur des terres** marqué par l'agriculture entre 60 et 90 % du territoire (céréaliculture intensive développée depuis 20 ans grâce à l'irrigation et viticulture spécialisée essentiellement dans la production de cognac).

L'activité industrielle est plus réduite. Elle concerne principalement des filières industrielles liées au secteur agroalimentaire.

Des milieux aquatiques diversifiés mais fragilisés

Le patrimoine écologique du bassin versant de la Charente est diversifié. Plus de 188 500 hectares et 1 554 km de cours d'eau sont concernés par un statut de protection (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000...). Des zones humides remarquables (lit majeur de la Charente, de la Seugne...) jouent un rôle essentiel de régulation des équilibres et de maintien de la biodiversité.

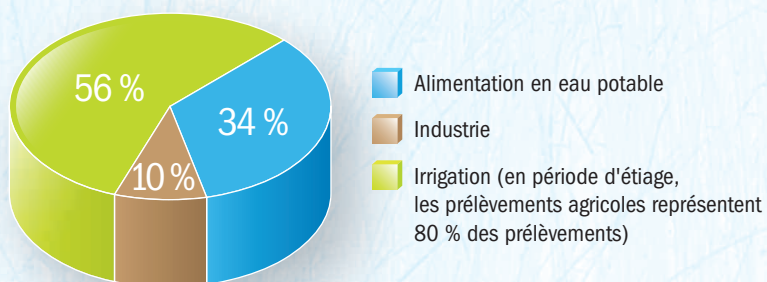
Le bassin versant est un lieu privilégié de reproduction et de croissance des poissons migrateurs (aloses, lamproies, saumons, anguilles...).

Les mutations agricoles (drainage, suppression des haies, cultures intensives et utilisations d'engrais et de pesticides...), les pressions urbaines (modification du lit des cours d'eau, imperméabilisation des sols) ont altéré la qualité des milieux aquatiques et des eaux.

Nombre d'espèces végétales et animales (anguille, vison d'Europe, râle des genêts, grande mulette...) sont aujourd'hui en grand danger.

Répartition des prélèvements sur l'ensemble du bassin

(source : redevances prélèvements Agence de l'Eau / moyennes calculées sur les prélèvements annuels des années 2002 à 2007)



Prélèvements d'eau sur l'ensemble du bassin : 159 millions de m³.



< Marais de Rochefort >



< Sources de la Touvre >



< Inondations, Saintes >



< Cistude d'Europe >

Quels sont les enjeux du SAGE ?

➤ Réduire les pollutions d'origine agricole

La réduction des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires se pose de manière urgente. L'ensemble de la rive droite de la Charente ainsi que la Seugne, le Né et l'Arnoult subissent des pollutions qui menacent les eaux superficielles et souterraines. Cette pollution a notamment un impact sur l'eau potable, les milieux aquatiques et la qualité du doucin qui alimente le bassin de Marennes Oléron. La reconquête de la qualité de l'eau s'appuiera sur une politique de réduction des intrants et de modifications des pratiques culturales.

➤ Restaurer et préserver la fonctionnalité et la biodiversité des milieux aquatiques

La fragilisation des écosystèmes aquatiques, la dégradation des caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau, les restructurations paysagères portent atteinte à la fonctionnalité et la continuité écologiques. Elles entraînent la disparition d'espèces remarquables et indigènes. La politique de restauration, de préservation, de gestion s'appuiera sur les spécificités des territoires.

➤ Retrouver un équilibre quantitatif de la ressource en période d'étiage

La grande majorité des cours d'eau connaît des étiages sévères et récurrents. Ce phénomène est très largement aggravé, dans la durée et dans l'espace, par les prélèvements agricoles (zones de grandes cultures) qui représentent environ 80 % des volumes prélevés en période d'étiage.

Le rétablissement d'une gestion quantitative équilibrée de la ressource entre les usages et les milieux aquatiques constitue un enjeu majeur du SAGE.

➤ Réduire durablement les risques d'inondation

Le bassin versant de la Charente est particulièrement sensible aux inondations. Ces dernières se produisent principalement l'hiver. Leur étendue dépend étroitement de trois facteurs : l'intensité et la fréquence des pluies, l'état de saturation des sols, l'aménagement du territoire.

La réduction de ces risques est un point important de la gestion quantitative de la ressource en eau.

SAGE de la Charente : une priorité pour le SDAGE Adour-Garonne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux élaboré par le comité de bassin Adour-Garonne).

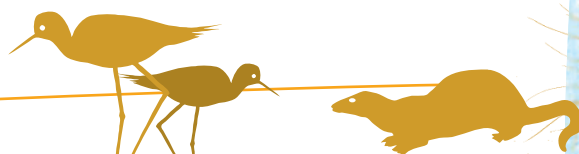
Le SDAGE définit pour le bassin Adour-Garonne (bassin dont dépend le bassin de la Charente) les principes fondamentaux d'une gestion équilibrée des ressources en eau.

L'élaboration, avant 2015, d'un SAGE pour la Charente est un objectif prioritaire inscrit dans le SDAGE (disposition A9).

Le fleuve Charente est classé prioritaire par le SDAGE pour la restauration des poissons migrateurs amphihalins.

+ D'INFO :

dossier de saisine / les usages, les enjeux et les acteurs de l'eau





< Fritillaire Pintade >



< Pont transbordeur de Rochefort >



< Restauration de berges >

Les acteurs de l'eau

L'ensemble des acteurs de l'eau est mobilisé autour de l'élaboration du SAGE de la Charente.

Les services déconcentrés de l'État

Leur réorganisation dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale est en cours. Sont concernées :

- la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF),
- les Directions Départementales des Territoires (DDT).

L'agence de l'Eau Adour-Garonne

Cet établissement public du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer met en œuvre les orientations de la politique de l'eau en accord avec le comité de bassin Adour-Garonne. L'Agence fait jouer la solidarité des usagers de l'eau en contribuant au financement des ouvrages et actions de réduction des pollutions et de préservation des milieux aquatiques. C'est dans ce but qu'elle perçoit des redevances auprès de toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau du bassin.

L'EPTB Charente

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) créé en 1977 regroupe les départements de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne. En s'associant au sein de l'EPTB, ces départements agissent de concert pour une gestion équilibrée de la ressource, la prévention des inondations et la protection des milieux aquatiques.

Les conseils régionaux

Les conseils régionaux de Poitou-Charentes, d'Aquitaine, du Limousin soutiennent sur leur territoire et selon leurs particularismes et problématiques, des actions de protection de la ressource et des milieux aquatiques.

Les conseils généraux

Les conseils généraux de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Dordogne portent sur leurs territoires une politique de l'eau visant à la préservation des milieux aquatiques.

Les autres collectivités

- Les communes et les structures de l'intercommunalité en charge de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement.
- Le Forum des Marais Atlantiques : il est un lieu de ressources documentaires et d'échanges pour une gestion durable des zones humides.
- L'Union des Marais de la Charente Maritime (UNIMA) : elle intervient pour le compte des associations de propriétaires et des collectivités locales en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion hydrauliques des marais, des zones humides et bassins versants associés.

Les syndicats de rivière

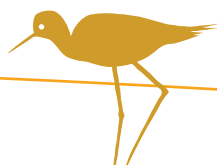
35 syndicats sont présents sur le bassin. Ils sont en charge des opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau.

Les acteurs économiques

Représentés par leurs chambres consulaires (chambres d'agriculture, des métiers, du commerce et de l'industrie) et leurs syndicats professionnels (pêche, pisciculture...), ils sont partie prenante d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Les associations

Les associations de protection de la nature et de l'environnement, les fédérations de pêche, les associations de consommateurs, les associations de riverains participent activement à la gestion partagée de l'eau sur le bassin de la Charente.



Petit glossaire

< Alimentation en Eau Potable (AEP) > Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs.

On considère 4 étapes distinctes dans cette alimentation :

- prélèvements - captages,
- traitement pour potabiliser l'eau,
- adduction (transport et stockage),
- distribution au consommateur.

< Aquifère > Formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formation poreuse et/ou fissurée) et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation (drainage, pompage...).

< Bassin versant > Surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte considérée à partir d'un exutoire, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux précipitées qui s'écoulent en surface et en souterrain vers cette sortie.

< Biotope > Espace caractérisé par des facteurs climatiques, géographiques, physiques, morphologiques et géologiques... en équilibre constant ou cyclique et occupé par des organismes qui vivent en association spécifique.

< Bon état écologique > Les éléments de qualité biologiques ne s'écartent que légèrement de ceux associés à des conditions non perturbées par l'homme. Cette notion renvoie à un milieu dont les peuplements vivants sont équilibrés et diversifiés.

< Débit d'étiage > Débit minimum d'un cours d'eau calculé sur un pas de temps donné en période de basses eaux.

< Intrant > En agriculture, on appelle «intrants» les différents produits apportés aux terres et aux cultures, ce terme comprend entre autres :

- les engrais,
- les amendements (éléments améliorant les propriétés physiques et chimiques du sol, tels que le sable, la tourbe, la chaux...),
- les produits phytosanitaires,
- les activateurs ou retardateurs de croissance.

< Masse d'eau > Portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la DCE. Une masse de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface : un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.

< Pollution diffuse > Pollution dont les origines peuvent être généralement connues mais pour lesquelles il est impossible de repérer géographiquement l'aboutissement dans les milieux aquatiques et les formations aquifères.

< Zones humides > Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces zones sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Elles présentent une forte potentialité biologique (faune et flore spécifique) et ont un rôle de régulation de l'écoulement et d'amélioration de la qualité des eaux.



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents

